



**SYNDICAT DES
ARCHITECTES**
Bouches-du-Rhône

Marseille, le 13 juin 2014

Modèle courriel envoyé aux sénateurs des Bouches-du-Rhône :
Mme Samia Ghali - Mme Maryse Joissains - Mme Isabelle Pasquet
M. Jean-Claude Gaudin - M. Bruno Gilles - M. Jean- Noël Guerini

Objet : Le projet de Loi sur les SEM à Objet unique, avant le passage en deuxième lecture au Sénat

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le projet de loi sur les SEM à objet unique a été débattu le 7 mai 2014 à l'Assemblée Nationale. Le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône relaie les inquiétudes et la position de l'Ordre des Architectes et de l'UNSFA (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) contre la proposition de loi tendant à créer des sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOU).
http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/societes_economie_mixte_contrat.asp

Le Syndicat des Architectes a sollicité les 16 députés des Bouches-du-Rhône par mail et par courrier, afin de les alerter et de les solliciter pour une intervention forte de leur part, le 7 mai, jour de l'examen de la proposition de loi, en séance. Nous demandons le retrait de cette loi que nous jugeons dangereuse pour la démocratie, ou qu'au moins les amendements que l'Ordre des Architectes a suscités soient pris en compte. Dans cette loi, il s'agit d'autoriser des « Super PPP (Partenariat, Public, Privé) » déréglementés, qui laisseront les mains libres et le pouvoir absolu aux grands groupes dans des opérations d'envergure de marchés publics.

L'architecte, qui reste aujourd'hui dans l'exercice de son métier, indépendant, et le garant de la bonne conduite de l'opération, des prix pratiqués et du résultat, ne sera plus qu'un maillon de la chaîne, en sous-traitance, au service d'un opérateur tout-puissant. Le politique qui a été élu par les citoyens doit rester le décideur alors qu'il perdra également une partie de son pouvoir sur l'opération. Les architectes se sont déjà mobilisés pour dénoncer les méfaits des PPP (partenariats publics privés), qui endettent les générations à venir sur des durées pouvant s'étendre jusqu'à plus de 35 ans, dans une totale opacité comptable vis à vis des citoyens.

C'est pourquoi, vous trouverez en pièce jointe la position du Conseil National de l'Ordre des Architectes, par l'intermédiaire de sa Présidente Catherine Jacquot, ainsi que les propositions d'amendements.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile, veuillez croire, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de notre plus haute considération.

Valérie DECOT
Présidente du SA13